



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntsrins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntsr.fr/>

Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil d'Administration Inserm du 5 octobre 2017 Elus SNTRS CGT : Claudia GALLINA-MULLER et Hubert DABIRE

Présentation scientifique :

M. Gagnepain présente les résultats préliminaires de l'étude « REMEMBER » entrant dans le programme « 13-Novembre », lancé après les attentats du 13 novembre 2015. « Le programme « 13-Novembre » comprend plusieurs études coordonnées, dont « Remember ». L'objectif global de « 13-Novembre » est d'étudier comment l'évènement traumatique évoluera, au fil des années, dans la mémoire individuelle et la mémoire collective.

Information du PDG (points marquants) :

- Institut de la vision dirigé par José-Alain Sahel :
Un accord a été passé entre cet institut et la Defense Advanced Research Projects Agency (DARPA, « Agence pour les projets de recherche avancée de défense ») qui est une agence du Département de la Défense des États-Unis chargée de la recherche et développement des nouvelles technologies destinées à un usage militaire.
- Accord franco-chinois sur le laboratoire P4 de Wuhan avec l'expertise du laboratoire P4 de Lyon, financé à hauteur de 1M€ par ans pendant 5 ans (Work Packages) par la France et 5M€ par an par la Chine et l'Asie du sud Est.
- Dans le cadre d'une collaboration internationale, les équipes de Généthon, le laboratoire de l'AFM-Téléthon, de l'Inserm (Unité mixte Inserm/Université de Nantes/CHU de Nantes1089 « Thérapie génique translationnelle des maladies génétique) et de l'université de Londres (Royal Holloway), ont démontré l'efficacité d'une thérapie génique innovante dans le traitement de la myopathie de Duchenne

Budget Rectificatif n°3/2017 (F Chamberlin) – Adopté à l'unanimité

A noter que l'ensemble des mesures concernant la masse salariale (PPCR, RIFSEEP) sont convenable prise en compte. A noter également que l'augmentation de la CSG ne provoquerait pas de perte de pouvoir d'achat pour les agents Inserm.

De plus des informations concernant les chantiers en cours et à venir : dématérialisation des documents pour ce qui concerne les Offres de Marchés.

Modification du RI – Dématérialisation des documents du CA – Adopté à l'unanimité

Bilan 2016 et plan d'action achat 2017 (F Chamberlin) : RAS

- 170 Millions d'euros / ans habituellement mais seulement 255 en 2016 : cette diminution est liée à la fermeture précoce de SAFIR
- Répartition des dépenses : 80 % recherche / 20% Support mais il faut noter que ce sont les fonctions supports qui assument les frais d'infrastructure des laboratoires
- mise en place de nouveaux marchés pour les équipements scientifiques, les contrôles réglementaires et les gaz de laboratoire sont à l'étude.

Infrastructures de recherche (IR)

Les missions de ce pôle sont :

- Coordination et visibilité des infrastructures, plateformes et unités mixtes de service
- Animation et pilotage des plateformes et des infras Inserm
- Présence dans les comités directeurs et comités de pilotage

L'organisation de ce pôle est en phase avec la feuille de route nationale du ministère.

Parmi les 25 IR nationales actuellement en fonction, l'Inserm en coordonne 4 (RAISE, prolongement de HIDDEN, Haplobank, prolongement d'INGESTEM, F-CRIN et Biobanques) et est partenaire de 14 autres.

Parmi les 4 infras que l'Inserm coordonne, seules les Biobanques ont été évaluées « négativement » et n'ont pas eu de renouvellement de financement d'ambler. Un nouveau dossier a été déposé fin septembre.

Sur recommandations du DGRI, l'ensemble de ces IR ont fait l'objet d'une étude Inserm afin de déterminer les « coûts complets » de ces structures. Un groupe de travail ministériel a été mis en place afin de valider les données obtenues lors de cette étude. Actuellement 16/18 dossiers ont été validés et 2 sont en cours de qualification de leurs données.

2 nouvelles infras se mettent en place sous coordination Inserm pure ou mixte Inserm :

- France Médecine génomique 2025 : Ce projet a pour but de créer une infra qui regroupera des données dans une infra permettant la recherche de nouveaux marqueurs et variants génétiques concernant les maladies rares et les cancers en vue de la mise au point nouveaux traitements.
-> Création d'une UMS CEA, Inserm, INRIA pour la mise en œuvre de cette infra et des 1^{er} services en 2019
- Système national des données de santé--> infrastructure coordonnée par l'Inserm

De plus 6 nouvelles demandes pour des équipements structurants font également partie du périmètre du pôle infras de l'Inserm :

- | | | |
|----------------------------|---|---------------------|
| 1. CAD | } | Coordination Inserm |
| 2. CepiDS /IDRS | | |
| 3. CELPHEDIAI | } | Partenariat Inserm |
| 4. France Cryo-EM | | |
| 5. France Génomique Techno | | |
| 6. NeuroSpin | | |

Pour ces 6 équipements L'Inserm a donné son accord pour un soutien collectif : Inserm, Cnrs, CEA

Questions diverses

Le PDG informe de la relance de l'**appel à projet IHU** (Instituts hospitalo-universitaires) ; sans participation de l'Inserm à ces nouvelles structures mais avec son soutien. L'Inserm participe à ce jour à 45 Structures nouvelles et le PDG estime que le système a atteint ses limites. Toute nouvelle participation a des coûts induits et présente des difficultés pour les administrateurs. Il faut également prendre en considération l'avenir des personnels de ses nouvelles structures qui sont payés sur ressources propres mais sont hébergés dans les organismes. L'appel à projet insiste sur la nécessité des projets à "proposer une gouvernance sans fondation support". Il faut donc réfléchir à la gouvernance des IHU en accord avec le Cnrs et les présidents d'Université afin de trouver une solution autre que celle de type fondation.

Yves LEVY a souhaité répondre sur l'appel d'offre IHU2 : Or, cette demande administrative obscure paraît s'inscrire dans une lutte d'influence à laquelle l'Inserm est partie prenante. Les deux ministres ont tout simplement fait droit à une demande d'Yves Lévy, mari d'une des deux signataires. Lors de son intervention, il a précisé que des documents des services juridiques de l'Inserm qui devaient seulement servir de base de travail à un groupe restreint de personnes ont été transmis à la presse qui en a attribué la paternité à Yves Levy. Ce dernier a insisté lors du CA sur le fait qu'il n'était nullement intervenu dans leur rédaction. Ces documents mettaient en évidence des problèmes de gouvernance au niveau des IHU. Le report de la création des IHU avait donc pour objet de clarifier ce point. Le PDG de l'Inserm a affirmé son soutien à ces structures sans pour autant de participation de l'INSERM puisque l'appel à projet insiste sur la nécessité de proposer une gouvernance sans fondation support.